

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Monsieur Giuseppe Guerini

Membre du Comité économique et social européen

2 Avril

Monsieur Giuseppe Guerini a été présent au dernier déjeuner du Cercle pour évoquer les contributions du Comité économique et social européen à l'initiative sur l'entrepreneuriat social sur laquelle il travaille en tant que rapporteur accompagné de M Enzo Pezzini, expert sur le dossier, lui-même présent au débat du 2 avril.

En se félicitant de la proposition de la Commission, M Guerini a réaffirmé le fort soutien du CESE au développement des entreprises de l'économie sociale. La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'entreprise sociale, en particulier dans un contexte économique difficile, permettra selon lui d'exploiter tout à la fois le potentiel de l'économie sociale pour la croissance, et sa valeur ajoutée en matière d'innovation sociale.



Il est nécessaire de faire connaître le secteur au plan européen et de mettre en place des dispositifs permettant la mise en réseau des compétences des entreprises sociales

Président d'une coopérative
Président de l'Union provinciale Confcooperative de Bergamo (Lombardie)
Président de Federsolidarieta
Membres du Comité économique et social européen

Après une rétrospective des travaux du CESE dans le domaine de l'économie sociale (Diversité des formes d'entreprises, 2009, Entrepreneuriat et entreprise sociale, 2011), M Guerini a souligné la **nécessité de clarifier la terminologie** en la matière – entreprise sociale, entrepreneuriat social, tout en notant les enjeux qui en découlent par rapport au plan d'action de la Commission.

Le CESE a conscience de l'importance de disposer d'une notion précise et, en rejoignant l'approche de la Commission européenne, propose **une description de l'entreprise sociale fondée sur des caractéristiques communes** telles que:

- poursuivre des objectifs prioritairement sociaux, et non axés sur le profit, et présenter un caractère d'utilité sociale, servant les intérêts de la société en général ou de ses membres;
- être principalement à but non lucratif, avec des bénéficiaires qui, pour l'essentiel, soient réinvestis et non distribués aux actionnaires ou propriétaires privés;
- se présenter sous diverses formes juridiques et modèles de fonctionnement, comme la coopérative, la mutuelle, l'association bénévole, la fondation, l'entreprise à but lucratif ou non lucratif, en combinant souvent plusieurs de ces formules et en en changeant parfois, le cas échéant;
- être un acteur économique producteur de biens et de services (souvent d'intérêt général), la plupart du temps avec une forte composante d'innovation sociale;
- fonctionner selon des règles de gouvernance qui s'articulent autour d'un processus de décision démocratique

Monsieur Guerini a ensuite présenté plusieurs réflexions essentiellement liées aux trois volets inscrits par la Commission européenne dans sa stratégie pour le développement de l'économie sociale : financements, visibilité et statuts.

Volet financement

M Guerini a évoqué principalement la nécessité d'un meilleur accès aux financements et aux marchés publics et d'un soutien plus important de l'Etat.

L'accès au capital est fondamental pour le développement des entreprises sociales, mais il est particulièrement difficile en raison de leurs spécificités en termes de capital (sociétés de personnes). Aussi serait-il opportun de soutenir des **instruments de garantie de crédit, des instruments prêts à long terme et à faible taux d'intérêt**. M Guerini a souligné l'importance de mettre en place un instrument permettant d'améliorer la synergie entre les capitaux publics et privés en retenant le concept de **capital hybride** comme partie intégrante de l'approche à suivre.

Il a également évoqué comme mesure de soutien les facilités fiscales (déductions d'impôts et d'autres avantages fiscaux) aux entreprises sociales, quelle que soit la forme juridique qu'elles adoptent en raison de leurs missions sociales et de la distribution limitée et plafonnée de leurs bénéficiaires.

Volet visibilité

M Guerini a insisté sur le soutien à la création des réseaux d'entreprises sociales pour l'échange des bonnes pratiques et pour des économies d'échelle. Le dialogue entre les entreprises sociales ainsi que leur dialogue avec les acteurs institutionnels nationaux et européens est indispensable.

Il est important de donner plus de visibilité aux entreprises sociales en mesurant d'autres valeurs que celles de nature purement économique. Il faudrait mettre en place **un code de conduite et une base de données** au plan européen afin de faire une comparaison des méthodes de mesure des résultats sociaux.

En termes de reconnaissance, **la création d'un label de l'entreprise sociale** accroîtrait leur notoriété et développerait la confiance et la demande à leur égard.

Volet statuts

En termes de statuts, particulièrement attaché aux valeurs coopératives compte tenu de son expérience, M Guerini a évoqué **la nécessité de simplifier le règlement sur la coopérative européenne pour permettre sa meilleure exploitation** et ainsi soutenir la croissance transfrontalière des coopératives. Il accueille favorablement la proposition sur le statut européen pour la fondation et souligne l'importance de redécouvrir et valoriser les mutuelles comme instrument de protection sociale.

Enfin, en termes de calendrier, l'avis devrait passer en section iNT le 8 mai, et en plénière, les 23-24 mai mai.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale aura lieu le 21 mai et accueillera Madame Sophie Auconie, rapporteur au sein de la commission des affaires économique et monétaire sur le fonds d'entrepreneuriat social européen.

Le déjeuner aura lieu au Bistrot de Paris, 33, rue de Lille, Paris 7ème.